

Rapports d'établissement 2009

Guide de préparation des rapports à l'intention des établissements

Contexte

Les Rapports d'établissement traitent de l'impact des investissements de la FCI sur la capacité de l'établissement à mettre en oeuvre son plan de recherche stratégique dans des domaines comme le renforcement de la capacité d'innovation, la mise en place de partenariats et la production de retombées au profit du Canada. En outre, la section du Rapport réservée aux activités de communication permet de faire connaître les succès obtenus en ce qui a trait à l'atteinte de ces objectifs. Au cours des prochaines années, les rapports d'établissement deviendront de plus en plus utiles aux fins de l'évaluation globale des investissements dans l'infrastructure d'un établissement donné. Ainsi donc, l'information recueillie au moyen du formulaire de rapport d'établissement peut être utilisée aux fins des rapports annuels, de la mesure des résultats, des études spéciales de la FCI liées à l'évaluation, de même que de son processus d'évaluation des propositions au mérite.

La section du rapport consacrée aux communications sera également utilisée afin de cerner les occasions de collaborer avec les établissements et de les appuyer dans leurs efforts visant à montrer l'importance et les retombées de la recherche pour leur communauté et en dehors de cette dernière. Chaque année, une analyse des activités de communication au sein des établissements ayant soumis un rapport est mise à la disposition du grand public sur le site Web de la FCI, à l'adresse suivante :

http://www.innovation.ca/evaluation/index_f.cfm?websiteid=449

Rapports d'établissement exigés en juillet 2009

Chaque établissement qui doit soumettre un ou plusieurs Rapports annuels d'avancement de projet doit aussi soumettre un Rapport annuel d'établissement. (Voir la section « Rapports d'avancement de projet exigés en juin 2009 » dans le Guide de préparation des rapports à l'intention des responsables de projet.)

Report de la date limite de soumission au 31 juillet 2009

Pour 2009, la date limite de soumission des Rapports d'établissement a été reportée au 31 juillet. Cela donnera davantage de temps aux établissements pour la compilation de leurs données. (Voir aussi, « Quoi de neuf en 2009 en ce qui concerne la soumission des rapports », ci-dessous.)

Rapports remis après le 31 juillet 2009

Si un établissement ne soumet pas les rapports annuels exigés à temps, la FCI a l'intention de suspendre temporairement **tous** les versements devant être faits à l'établissement jusqu'à ce que ce dernier ait soumis les rapports exigés. La FCI avertira tout établissement dont les rapports sont en retard et lui accordera un court préavis avant de suspendre ses versements.

Préparation et gestion des rapports

À l'aide de leur NIP et de leur mot de passe, les établissements peuvent accéder à l'écran « Rapports d'établissement et Rapports d'avancement de projet ». À partir de cet écran, les établissements peuvent remplir et soumettre le formulaire de Rapport d'établissement, fixer une date limite interne pour permettre la révision des Rapports d'avancement de projet et leur soumission à la FCI.

Pour l'exercice en cours, la FCI a affiché sur son site Web la liste de tous les projets pour lesquels un rapport doit être soumis, de même que leur statut (soumis ou non). On peut également y lire le nombre total de rapports soumis par rapport au nombre de rapports attendus.

Les établissements peuvent accéder à un Rapport d'avancement de projet une fois que celui-ci a été rempli par son responsable de projet et peut le soumettre à la FCI, une fois qu'il en a approuvé le contenu. Tant qu'ils n'ont pas été soumis, les Rapports d'avancement de projet peuvent être modifiés par l'établissement, mais une fois qu'ils ont été soumis, ils ne peuvent qu'être consultés et imprimés.

Formulaire du Rapport d'établissement

Le formulaire du rapport d'établissement est disponible sur le site Web de la FCI. Les établissements doivent utiliser le formulaire en ligne pour compléter et soumettre leur rapport respectif.

À l'aide de leur NIP et de leur mot de passe, les établissements peuvent accéder à l'écran « Rapports d'établissement et Rapports d'avancement de projet ». À partir de cet écran, les établissements peuvent remplir le formulaire de Rapport d'établissement

Quoi de neuf en 2009 en ce qui concerne la soumission des rapports

Dans le cadre de ses activités liées à la responsabilisation, la FCI continue à demander aux établissements des données quantitatives (chiffrées) sur leurs activités de communication du dernier exercice relatives aux projets de recherche dont l'infrastructure a été financée par la FCI. Ces données permettent à notre équipe des communications de documenter et d'analyser l'ensemble des efforts des établissements bénéficiaires à cet égard.

Pour ce qui est des activités de communication des établissements pour le prochain exercice, la FCI ne recueillera plus de données chiffrées. Elle se concentrera plutôt sur les renseignements qualitatifs, qui sont plus significatifs. Ces données sont demandées dans d'autres parties du formulaire traitant de projets bien précis dont l'infrastructure a fait l'objet d'un investissement de la FCI par le passé et qui seront menés au cours du prochain exercice. Ces données serviront entre autres à cerner les possibilités de collaboration entre la FCI et les établissements bénéficiaires en ce qui a trait aux activités de communication.

Soumission en ligne du Rapport d'établissement

Une fois complété, le Rapport peut être soumis à la FCI en répondant « oui » à la question « Rapport complété? » apparaissant sur l'écran « Rapports d'établissement et Rapports d'avancement de projet ». À partir du moment où il est soumis, on ne peut apporter de changements au rapport, mais on peut le lire et l'imprimer en tout temps.